

ANALYSES ET PROPOSITIONS

de l'Organisation des Producteurs de Grains

Pour la future PAC 2014 - 2020



Un vrai projet pour les grandes cultures



www.opg.fr



Préambule

Ce document a été entièrement rédigé par un syndicat d'agriculteurs producteurs de céréales, d'oléagineux et de protéagineux. L'objectif de ce travail est de faire des propositions pour redonner de la lisibilité et un digne revenu aux agriculteurs malmenés par 20 années d'erreurs au niveau de la PAC. Il s'agit donc de démontrer qu'une PAC verte...ueuse est possible avec de surcroît un budget fortement diminué par rapport aux propositions actuelles. Ce projet a été réalisé en prenant compte également les intérêts des consommateurs, des citoyens, ainsi que ceux des populations et des agriculteurs des autres pays.

Le lecteur pourra se rendre compte que ce travail ne résulte pas d'un compromis au sein des filières dont les intérêts de certains maillons sont contradictoires avec ceux des agriculteurs et de la société.

Le mauvais bilan des précédentes réformes

Avant de se projeter dans l'avenir il est indispensable de faire le bilan après les réformes successives de la PAC.

Le nombre d'agriculteurs européens a fortement baissé :

- 20 % entre 2003 et 2010. En France, 50 % des agriculteurs ont disparu en 20 ans : ils étaient 960 000 en 1991 contre moins de 500 000 en 2011. La Commission européenne n'aborde pas ce point dans son projet, bien au contraire elle ne parle que de compétitivité et de poursuite de restructuration.

En 1992, on reprochait aux agriculteurs de trop produire, de coûter trop cher au budget de l'UE et de porter atteinte à l'environnement. Aujourd'hui, les critiques semblent les mêmes puisque l'approche de la PAC, par la Commission européenne, est principalement budgétaire et que l'on retrouve parmi les principales mesures, un projet de retrait de l'activité agricole sur 7 % des surfaces et le fameux « verdissement ».

Quels sont les principaux chiffres clés des productions qui nous concernent ?

EU – 27 (2011)	Surfaces (millions d' ha)	Rendements (qx/ha)	Productions (millions t)
Blé tendre	23,128	56,1	129,748
Blé dur	2,613	30,6	7,995
Orge	12,021	43,2	51,872
Maïs	8,836	73,8	65,232
Riz	2,270	31,0	7,032
Avoine	2,706	29,2	7,896
Sorgho	1,423	30,5	4,336
Triticale	2,606	39,3	10,249
Colza	6,711	28,4	19,077
Tournesol	4,130	19,9	8,216
Soja	0,327	30,0	0,981
Pois	0,480	26,3	1,263
Fèverole	0,309	34,80	1,078
Lupin	0,082	14,7	0,121

source Coceral - Déc 2011

L'UE a délocalisé l'équivalent de 25 millions d'hectares de SCOP

L'étude « OPERA » réalisée en 2010 par l'université Humboldt de Berlin confirme la forte dépendance alimentaire de l'UE 27. Nous publions, ci-dessous, la partie d'un tableau issu de ce rapport de recherches qui concerne les produits issus des grandes cultures.

Les quantités échangées ont été retranscrites en unités de surfaces (millions d'ha) correspondant à leur production avec les rendements moyens européens.

Comparaison des surfaces agricoles destinées à l'export et l'import, grandes cultures pour l'UE, 2007/2008, en millions d'hectares

	mio ha cultivés en UE pour l'export	mio ha cultivés pays tiers pour l'import UE	Solde de surfaces échangées
Blé	3.28	2.57	0.71
Maïs	0.56	2.48	-1.92
Autres céréales	2.92	1.40	1.52
Riz	0.04	0.53	-0.49
Soja	1.71	19.24	-17.53
Palme	0.05	2.61	-2.56
Autres oléagineux	3.47	8.59	-5.12
Cultures sucrières	0.15	0.44	-0.29
TOTAL	12.18	37.86	- 25.68



Pour les **céréales**, en fonction des années et des plus ou moins bonnes récoltes, notre auto-approvisionnement varie entre 98 et 103 % de nos besoins. Nous ne sommes donc globalement que très légèrement excédentaires. Pour la campagne 2007/2008, cet excédent ne représente que 310 000 ha dans le tableau ci-dessus ($0.71 + 1.52 - 1.92 = 0.31$).

Il faut être conscient que si les exportations européennes de céréales sont très médiatisées (pétrole vert, lutte contre la faim ...), les importations sont souvent passées sous silence car ce sont des entorses à la préférence communautaire. Ceci fausse souvent la perception du sujet pour un observateur non averti.

L'Europe ne produisant que 25 % de ses besoins en **protéines végétales**, ce déficit est confirmé en toute logique dans ce tableau : il représente l'équivalent de la production de 17 millions d'hectares de cultures. Effectivement, l'UE importe chaque année plus de 50 millions de tonnes de soja sous forme de graines ou de tourteaux.

La production européenne d'**huiles végétales** est également déficitaire ; il faudrait cultiver près de 8 millions d'hectares de plus d'oléagineux pour tendre vers notre auto-approvisionnement.

Aujourd'hui, la majorité de la production française d'huile de colza est estérifiée et transformée en biogasoil. Nos moteurs vivront-ils plus longtemps grâce aux oméga 3 ? Il est illogique de détourner de la consommation humaine cette bonne huile produite dans d'excellentes conditions au regard de la santé publique et d'inciter ainsi les IAA à s'approvisionner en huile de palme très décriée sur les plans santé et environnement.

Enfin, à la ligne des totaux de ce tableau, nous constatons que **la sécurité alimentaire de l'UE n'est pas assurée pour les produits issus des grandes cultures car il manque actuellement au sein de l'UE 25 millions d'hectares de terres labourables pour pouvoir l'atteindre. Cette donnée est fondamentale. Au lieu de chercher à l'occulter pour faire des propositions dans de mauvaises directions, il faut la garder en permanence à l'esprit** si l'on veut proposer une PAC saine et réaliste.

De ce problème de sécurité alimentaire non acquise, pour l'UE 27, découle une série de conséquences logiques car mathématiques :

- L'UE 27 ne peut en rien prétendre nourrir le monde car elle n'arrive déjà pas à assurer sa propre autosuffisance alimentaire.
- Toute mesure visant à réduire les surfaces agricoles, la productivité et donc la production au sein de l'UE, augmente l'insécurité alimentaire et entraîne une augmentation des importations.
- La production de biocarburant en filières longues

avec des récoltes de qualité alimentaire est faite au détriment de notre sécurité alimentaire.

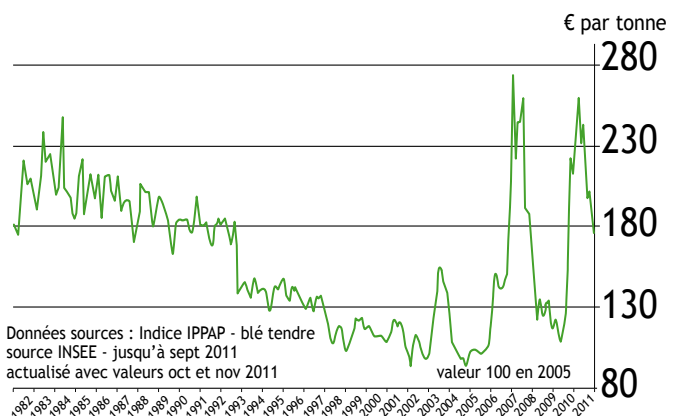
- La sécurité des approvisionnements en produits déficitaires doit être prioritaire par rapport aux exportations de productions européennes.
- Il faut impérativement rééquilibrer nos productions en réduisant de quelques millions d'hectares nos surfaces en céréales et en augmentant parallèlement les cultures d'oléagineux et de protéagineux.

Etudions la courbe des prix du blé

depuis 30 ans

dans le graphique ci-dessous

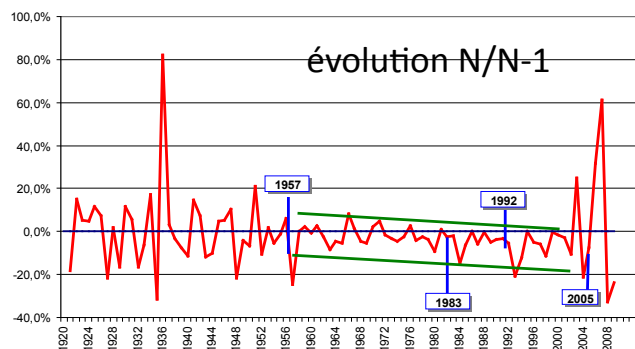
Evolution du prix du blé tendre en France



- **Première observation** : le prix du blé est le même, en monnaie courante entre 1982 et la fin 2011. Nous retrouvons les mêmes prix qu'il y a 30 ans. Si le prix du blé avait été indexé sur l'inflation depuis 30 ans, nous aurions aujourd'hui des cours de l'ordre de 700 € /t !
- **Seconde observation** : l'arrêt des subventions à l'exportation devait faire remonter les cours, cela n'a pas été le cas. Nous avons connu une longue descente des prix entre 1985 et 2005 : ils ont été divisés par 2 en monnaie courante.
- **Troisième observation** : le libre-échange devait stabiliser les prix car les producteurs allaient enfin être connectés au marché. Depuis 2007, les prix varient dans des amplitudes extrêmes. En 2007 les prix se sont redressés et n'ont pas « flambé » comme on a pu trop souvent l'entendre, car ils ont retrouvé simplement le niveau qu'ils avaient 25 ans plus tôt.
- **Quatrième observation** : quand on regarde l'ensemble de la courbe, on perçoit que l'on est bel et bien au bout d'un système ; elle ressemble étrangement aux derniers sursauts de vie d'un être agonisant.

Etude des variations du prix du blé depuis 90 ans

Prix du blé au producteur en valeur réelle



Si l'on remonte plus en arrière en étudiant le prix du blé depuis près d'un siècle, on se rend compte que les corrections et effondrements de prix que nous connaissons depuis 2007 ressemblent fortement, d'un point de vue graphique, à ce que nos arrière grands parents ont connu pendant la crise des années 1930. C'est en 1936 que l'on a créé, en France, l'Office du blé mais la véritable stabilisation n'est observée que depuis l'adoption du traité de Rome. Les cours ont alors été relativement stables, avec une légère baisse régulière permise par l'accroissement de la productivité, jusqu'en 1992.

Quelles missions pour la PAC ?

L'article III-227-1 du Traité de Lisbonne définit les objectifs de la PAC.

La politique agricole commune a pour but :

- 1) d'accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique et en assurant le développement rationnel de la production agricole ainsi qu'un emploi optimum des facteurs de production, notamment de la main d'œuvre;
- 2) d'assurer ainsi un niveau de vie équitable à la population agricole, notamment par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture;
- 3) de stabiliser les marchés;
- 4) de garantir la sécurité des approvisionnements;
- 5) d'assurer des prix raisonnables dans les livraisons aux consommateurs. »

Remplir ces 5 missions essentielles dans la pérennité implique de considérer l'agriculture comme un secteur hautement stratégique, à l'image du secteur de l'énergie ou de la sécurité militaire, et non comme un secteur industriel ou commercial.

La sécurité alimentaire, une priorité non négociable

- La garantie de la sécurité alimentaire passe par l'auto-suffisance alimentaire, ce qui nécessite une augmentation physique de certaines productions fortement déficitaires qui ne pourra être réalisée qu'aux dépens des productions excédentaires, c'est à dire par un rééquilibrage de certaines productions (objectif 4).
- L'obtention de cette sécurité alimentaire nécessite aussi une augmentation globale de la production agricole européenne qui passe par la mobilisation de l'ensemble de la SAU et par une augmentation toujours nécessaire de la productivité. (objectif 1)

Pour atteindre cet objectif de production, des conditions préalables doivent être réunies et ce de manière indispensable :

- une stabilité des prix à un niveau rentable pour les producteurs pour permettre l'obtention des financements nécessaires aux investissements dans la production et la recherche (objectifs 1 et 2).
- des marchés fluides et sans monopole ou oligopole (objectif 5).
- La PAC doit donc avoir les moyens d'agir sur les produits et sur les prix (objectifs 3 et 4).

Le prix du blé:

la valeur guide, un devoir d'excellence !

Le blé est la culture de référence pour tous les agriculteurs d'Europe.

De son prix découlent ou devraient découler :

- les prix des autres céréales parce qu'elles ont un usage proche avec un certain degré de substitution,
- les prix des oléagineux et protéagineux pour que l'agriculteur trouve un intérêt économique à en cultiver, l'intérêt agronomique étant lui constant,
- les prix des viandes blanches parce qu'elles sont élaborées à partir de ces matières premières,
- les prix des viandes rouges parce qu'elles sont produites aussi à partir de ces matières premières ou à partir de prairies qui peuvent aussi se transformer en champs de blé s'il n'y a pas de cohérence économique en terme de prix entre ces deux productions,
- les prix des fruits et légumes dont l'intérêt de la production est évalué par rapport à celle du blé ou du maïs. Pour les productions contractuelles de légumes transformés pour l'industrie cette corrélation est immédiate : les prix des contrats de la campagne suivante sont directement calculés par rapport au prix du maïs à la période de signature.

Quand le cours du blé augmente sur le long terme, il tire à la hausse toutes les autres productions agricoles, reconstruit un équilibre naturel entre les différentes cultures et types d'élevages, améliorant le revenu de tous les agriculteurs. Cependant, quand le prix du blé se redresse fortement, comme pendant les étés 2007 et 2010, il faut reconnaître que les éleveurs sont pénalisés par cette correction brutale car le prix des aliments du bétail augmente d'autant. Comme ces redressements de cours n'ont hélas pas duré plusieurs campagnes, des signaux stables n'ont pas été envoyés aux éleveurs qui n'en ont pas tiré profit dans la répercussion de ces hausses sur les prix des viandes. Le problème c'est que les prix des viandes ont été formatés depuis trop longtemps sur des prix trop bas des aliments.

Un puissant lobbying contre les prix rémunérateurs

De ces fortes hausses du prix du blé, il faut remarquer que les premiers à s'en plaindre ne sont comme on pourrait s'y attendre, ni les boulangers, ni les éleveurs mais les coopératives agricoles. Surprenant, car que ce soit en 2007 ou 2010, les hausses ont eu lieu en fin de moisson et les collecteurs de grains devraient se féliciter de l'amélioration de leur marge.

Nos organismes stockeurs, ont d'autres préoccupations que la seule satisfaction de pouvoir bien rémunérer les producteurs de grains. Ces sociétés privées ou coopératives ont généralement investi dans l'importation et l'exportation de grains ainsi que dans les usines de biocarburants. Les hausses de prix, résultant d'une diminution de la production européenne, limitent les quantités de céréales exportables et donc pénalisent les silos portuaires. Les prix rémunérateurs plombent la rentabilité des usines de biocarburants qui ne peuvent fonctionner qu'avec des prix de céréales ou d'oléagineux très bas.

L'OPG avait alerté les pouvoirs publics au moment de la décision de la construction des usines de bioéthanol en affirmant que ce débouché verrouillerait une politique de prix bas pour les grains. Aujourd'hui, c'est la débâcle ; même des coopératives ne veulent plus assurer leurs engagements de livraison des usines d'éthanol et la justice leur donne raison au motif que cette transformation ne permet pas de rémunérer correctement leurs adhérents céréaliers.

Des exportations de céréales en trompe l'œil

Nous l'avons dit précédemment, l'Europe n'est que très faiblement excédentaire en céréales, et encore, pas toutes les années. Alors, comment fait-elle pour assurer sa présence permanente et se battre dans la cour des grands sur le marché mondial du blé ?

Il n'y a pas ici de miracle de la multiplication des pains, c'est simplement le recours aux importations massives permis grâce à des outils de protection du marché totalement inefficaces.

L'UE importe du maïs américain en Espagne (abatimiento de 2 M t par an), du maïs d'Argentine et du Brésil quand les cours sont favorables, du blé, de l'orge et du maïs d'Ukraine et parfois de Russie, arrivant sur tous les ports de l'UE. Il ne faut pas non plus sous-estimer les importations des anciens PSC (produits de substitutions des céréales) tels que corngluten feed, manioc et patate douce qui n'ont pas disparu et pénètrent notre marché dès que l'opportunité se présente.

Toutes ces importations représentent 10 à 20 millions de tonnes, soit à peu près l'équivalent de nos exportations de céréales.



Si l'intérêt de notre présence sur le marché mondial des céréales est stratégique au même titre que notre présence militaire ou notre savoir-faire dans l'énergie nucléaire, l'OPG estime que cela ne doit pas se faire au détriment de la rémunération des producteurs. Nos soldats qui sont envoyés en mission ne sont pas payés au même prix que les soldats ivoiriens ou afghans, au contraire ils sont payés plus chers que s'ils étaient restés dans leur caserne. En d'autres termes, si la France ou la Commission européenne ont une volonté stratégique d'assurer leur présence sur le marché du blé dans certains pays instables – car nos clients sont presque tous des pays inquiétants sur le plan politique – ce n'est pas aux producteurs de subir les conséquences financières de ce dumping.

Les restitutions à l'exportation constituaient un bon moyen de subventionner cette stratégie de présence sur le marché mondial. Mais, comme d'une part elles sont interdites par l'OMC et d'autre part elles accentuent encore plus la destruction des agricultures des pays importateurs, elles ne sont plus à l'ordre du jour.

Considérant l'absence de sécurité alimentaire de l'UE 27 et l'impossibilité réglementaire de financer une présence stratégique sur le marché mondial tout en rémunérant correctement les producteurs, l'OPG considère que la présence de l'UE sur le marché mondial des céréales est infondée.

Céréales françaises,

une position de leader peu envieuse...

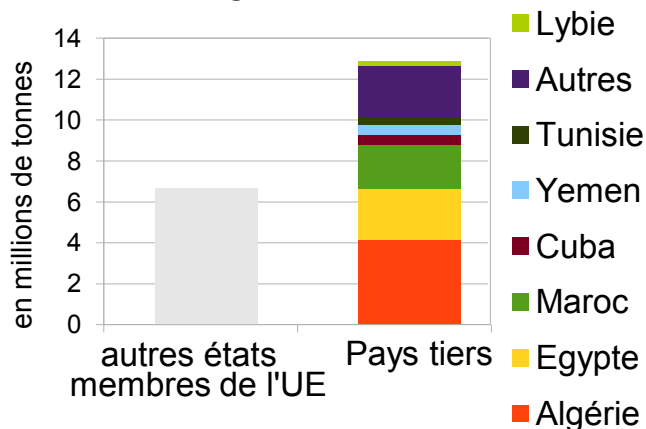
La France reste le premier producteur européen de céréales. Depuis l'élargissement aux 12 derniers Etats-membres et le démantèlement des outils de protection du marché, la destination des céréales françaises a été profondément modifiée. Historiquement, la France fournissait le marché de l'Europe des 6 en céréales. C'était le résultat gagnant/gagnant du challenge de la création de ce marché commun : nous achetions nos produits industriels à l'Allemagne qui consommait des produits agricoles français.

Si aujourd'hui un constructeur automobile d'outre-Rhin se permet de vanter la qualité de ses voitures dans la langue de Goethe à la télévision française, nous ne vendons plus de blé à l'Allemagne !

Les 2/3 de nos exportations de blé se font actuellement au cours mondial, en dehors de l'Union Européenne, alors qu'il y a encore quelques années, c'était l'inverse. La disparition de la préférence communautaire a fait perdre aux céréaliers français leur marché naturel et les contraint à mettre à l'exutoire 40 % de la collecte nationale de blé. Le prix est évidemment plus faible que ce que nous pouvions obtenir de nos voisins.

Nos nouveaux clients, présentés dans l'histogramme ci-dessous, ne sont pas les mêmes que ceux de LVMH... Au début des années 1980, on a flatté les agriculteurs français en leur faisant croire qu'en devenant exportateurs ils rapportaient des devises. Aujourd'hui ils découvrent, à travers l'actualité internationale, qu'ils sont devenus les fournisseurs des dictatures...

Exportations françaises de blé campagne 2010/2011



Quand nous vendons du blé à un prix rendu supérieur à 300 € la tonne dans un pays du sud du bassin méditerranéen on nous accuse de provoquer les émeutes de la faim alors que l'agriculture locale y a des coûts de production

de l'ordre de 400 à 500 €/t. Ces pays sont face à un dilemme : leur agriculture n'est pas en mesure de les nourrir et l'accès libre au marché mondial empêche celle-ci de se développer. La seule solution réside dans la création de groupes économiques homogènes avec des politiques agricoles qui définissent des prix d'orientation protégés du marché mondial.

Le libre-échange mondial finit par détruire toutes les agricultures : celles des pays industrialisés comme celles des pays les plus pauvres.

La PAC de Dacian Ciolos,

une approche uniquement budgétaire

Pour la période 2014 – 2020, le budget de la PAC est maintenu à son niveau actuel. Si pour certains cela semble rassurant, il faut en fait comprendre qu'il ne sera pas réévalué en fonction de l'inflation. Dans le contexte d'insécurité monétaire dans lequel nous nous trouvons, il est fort probable que nous renouions avec une inflation de 3 ou 4 % par an. De plus, une redistribution des aides est prévue en faveur des productions qui n'en ont pas et également en faveur des Etats-membres les moins bien lotis. Tout ceci voudrait dire que, pour le secteur des grandes cultures, dans un pays comme la France, le montant des aides par hectare risquerait d'être divisé par 3 d'ici 2020 !

Si le cours du blé retombe en dessous de 100 € par tonne – ce qui n'est pas à exclure dans un futur proche – les producteurs seront ruinés avec ces compensations ridicules ! Ce projet est donc dangereux et mène les producteurs de grains dans une impasse.





Le verdissement, aux antipodes d'une PAC vert... ueuse !

L'OPG est opposée au principe même du verdissement proposé par la Commission européenne car, comme nous l'avons démontré précédemment, l'UE 27 est fortement déficitaire pour sa sécurité alimentaire au niveau des productions de grains.

Le retrait de la production agricole de surfaces foncières dites « d'intérêt écologique » est une hérésie. Le foncier est un facteur de production au même titre que le capital ou la main d'œuvre. Imaginerait-t-on de rendre non productif un certain pourcentage du capital ou de la main d'œuvre dans les entreprises industrielles ou du secteur tertiaire ? Ce serait d'une contre productivité économique injustifiable ! Il en est de même pour ce qui concerne l'agriculture. Ce projet doit donc être abandonné.

Outre le problème de compétitivité engendré, ces mesures de « verdissement » sont une source de contraintes administratives supplémentaires inadmissibles pour les agriculteurs. De plus, elles ont également un caractère méprisant vis-à-vis de la fonction même de l'agriculteur. Ces points sont hélas souvent occultés ; seul un syndicat agricole proche du terrain peut les appréhender.

Il n'est pas très honnête d'affirmer que les exigences imposées aux agriculteurs européens en matière d'environnement et de sécurité alimentaire justifient des aides compensatrices. Ces critères liés à notre santé devraient être aussi stricts avec les importations. Comme bon exemple, les OGM sont la plus grande crainte des consommateurs européens et la Commission européenne ne fait rien pour aider des productions européennes conventionnelles de protéines végétales comme alternatives aux importations de soja transgénique. En plus, ceci ne nécessiterait pas d'wwaides – donc des dépenses budgétaires - mais une simple protection tarifaire qui serait une source financière. On comprend donc ici que ces aides de la PAC sont là pour indemniser les agriculteurs face aux préjudices qu'ils subissent d'une absence de vrai poli tique agricole.

Second pilier ou seconde jambe de bois pour supporter des prix bas ?

Sur notre vieux continent, les agriculteurs ont façonné naturellement et gratuitement des paysages ruraux magnifiques et variés. Notre agriculture est un modèle d'occupation optimale de nos territoires. Aujourd'hui, les erreurs de la PAC portant quelques atteintes à ces réalisations historiques, la Commission européenne, au lieu de faire une politique de réconciliation, rédige un acte de divorce entre les agriculteurs et la ruralité. Ceci est incroyable, on croirait qu'elle a un intérêt à s'engager dans cette attitude destructrice, comme un avocat qui proposerait ses services dès la première scène de ménage d'un couple !

C'est ainsi que se banalise l'expression de « biens publics », simples aménités de la production agricole qui ne seraient plus sous la responsabilité des agriculteurs mais sur lesquelles la société aurait un droit de regard.

Cette notion de « biens publics » a une origine politique et même idéologique très marquée. Il est inquiétant qu'elle se banalise au point d'être reprise par les organisations agricoles officielles. L'OPG s'étonne et s'indigne

contre cette dérive dangereuse pour les agriculteurs dont la liberté d'exercer leur métier leur échappe de plus en plus.



Nous observons également qu'au travers de la maximisation du premier et du second pilier

certaines espèrent que les aides seront encore suffisamment importantes pour que des débouchés des grains, à prix impérativement bas, comme les biocarburants en filières longues, ne soient pas remis en cause. Là, il est clair que la problématique n'est pas d'aider les agriculteurs mais des filières non rentables ; toutes les contraintes

et l'absence de digne rémunération, se concentrant sur les producteurs... On est bien loin de l'objectif du second pilier et l'on découvre ainsi toute l'hypocrisie camouflée dans ce projet de réforme de la PAC.

Diversification des assolements : un mauvais remède prescrit en l'absence de tout diagnostic

Le principal échec de la PAC est de ne pas avoir réussi à développer un assolement harmonieux au sein des productions de grains répondant au besoin de sécurisation alimentaire de l'Union européenne. C'est le fameux déséquilibre entre les productions de céréales, et celles d'oléagineux/protéagineux. Les agriculteurs n'y sont pour rien, c'est la PAC qui leur a envoyé de mauvais signaux. Encore une fois, au lieu de réparer l'erreur à la source en



protégeant nos marchés on propose de sanctionner les agriculteurs qui ont été incités dans un schéma de monoculture.

C'est incroyable que l'on reproche aux agriculteurs de se spécialiser alors que c'est le résultat de la mise en application de la théorie de Ricardo sur le libre-échange suite aux accords du GATT et de l'OMC. Tout ceci est effectivement anti-agronomique et il serait antiéconomique de faire développer, à des agriculteurs, des productions sur lesquelles ils ne seraient pas compétitifs dans un libre marché. Soit on va jusqu'au bout dans la logique de la libéralisation du commerce mondial - avec une compétitivité poussée à outrance - et on en assume les conséquences, soit on remet en cause le libre marché, qui est bien à l'origine de ce problème de dérèglement de nos assolements et de déformation notre commerce extérieur. Toute forme de compromis ne peut être que mauvaise.

De nombreuses autres mesures superficielles et inadaptées

Le maintien forcé des prairies permanentes est également une mauvaise approche des problèmes tout comme la diversification des assolements.

Nous l'avons dit précédemment, si l'on ne veut pas que les prairies se transforment en terres arables, il suffit qu'il y ait une cohérence de revenu entre les productions de grains et les productions animales. Cet équilibre ne se gère ni par des interdictions ni par des primes mais par une bonne politique avec des signaux qui orientent dans le bon sens les choix des producteurs.

Des paiements supplémentaires pour les jeunes agriculteurs ne sont pas une bonne réponse au problème de l'installation. Il est curieux de constater qu'avec cette seule proposition le Commissaire européen ait réussi à endormir le syndicalisme jeune... Ce n'est pas en assistant plus les jeunes que l'on conservera de nombreux agriculteurs et que l'on évitera des restructurations, curieusement souhaitées par la Commission européenne. Il y a ici une incohérence qui n'échappe pas à l'OPG.

Il faut simplement donner des perspectives aux jeunes pour que la transmission entre générations se fasse comme dans les autres secteurs de l'économie. Ces perspectives passent par une stabilisation des marchés avec une assurance d'obtenir des prix rémunérateurs quelle que soit la production.

Le régime spécifique pour les petits producteurs n'est ni plus ni moins qu'une aumône avec une aide de 500 à 1000 € en tout ! Ce qu'attendent ces producteurs, ce sont des facilités d'accès au marché sans normes

contraignantes et également moins de contraintes administratives pour qu'ils puissent continuer leur activité qu'ils assimilent plus à un plaisir de travailler la terre qu'à un moyen pour décrocher des primes. Ce dispositif pour les petits producteurs porte en lui un caractère méprisant.

Les mesures de plafonnement ou de modulation des aides proposées sont principalement démagogiques. Si l'on comparait les aides aux exploitations agricoles à celles des industries agroalimentaires (dont les usines de biocarburants), à la presse ou à l'industrie aéronautique on se rendrait compte que les aides par unité juridique sont beaucoup plus élevées dans les autres secteurs. Nous avons connu ce système de modulation en France à la fin des années 1990 et il s'est avéré très pervers, incitant les grandes structures à se diversifier et à concurrencer les petits agriculteurs.

Disparition des outils de gestion du marché

Il est curieux d'entendre le Commissaire Dacian Ciolos faire la promotion de son projet de réforme de la PAC en vantant la mise en place de mesures de gestion des marchés agricoles.

Où sont ces mesures pour le secteur des grandes cultures ? Il n'y a rien de neuf. De l'intervention il n'en reste que l'ombre avec, dans l'OCM céréales, seulement pour le blé et pas pour les autres cultures, un volume maximum de mise à l'intervention de 3 millions de tonnes. Ce volume est ridicule, il faudrait qu'il soit multiplié par 10 et étendu à l'ensemble des céréales pour que le système soit efficace en cas de crise.

Le comble c'est le niveau du prix de l'intervention : 101,31 €/t et, grande victoire, il est « inchangé » parce qu'on aurait pu craindre que cela baisse ?

Rappelons que le coût de production en France du blé en 2011 était de 221 €/t, soit environ 180 €/t si l'on tient compte des aides. Un prix de 101,31 €/t dans les silos d'intervention correspond à un prix producteur de 90 €/t, soit 50 % du coût de production. L'objectif d'un prix d'intervention n'est-il pas d'assurer une rémunération minimale ? En conséquence, ce prix d'intervention devrait être réajusté chaque année en fonction de l'évolution des coûts de production. Pour 2011, le prix d'intervention légitime aurait dû se situer aux alentours de 200 €/t. C'est à dire qu'avec les cours que nous connaissons actuellement en décembre 2011 (moins de 180 €/t rendu Rouen), la Commission européenne serait en devoir de réagir et de faire remonter les cours. C'est bien le moindre de ses soucis... qui sont sans doute plus de faire baisser nos prix.

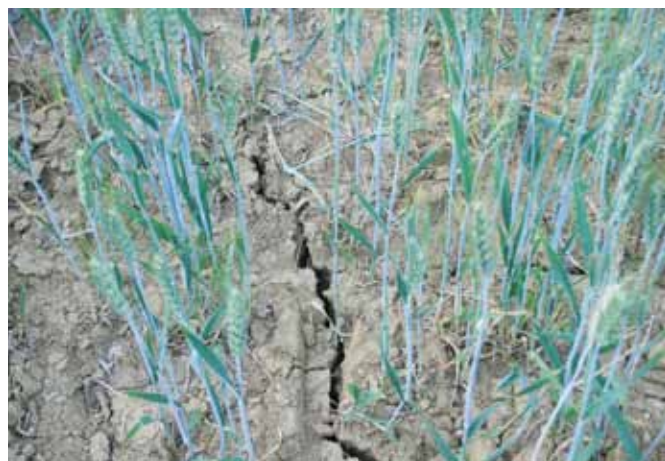


Si le prix d'intervention est si faible, c'est tout simplement parce que la Commission européenne a accepté de bloquer ce faible montant devant l'OMC il y a une dizaine d'années. Ceci n'est pas renégociable devant l'OMC et constitue donc une décision irresponsable de la Commission. Imaginerait-on de louer un appartement, sur une durée indéfinie, avec un loyer non renégociable quelle que soit l'inflation ?

Alors, pour garder la face, la Commission s'est constituée une réserve de crise pour le secteur agricole de 3,9 Mds€. Ce montant est très faible et comme il est destiné à l'ensemble des productions agricoles, il est très peu probable qu'il soit actionné un jour pour les grandes cultures.

Gestion des risques :

rien ne remplacera les volumes perdus



Il est tout à fait logique que les agriculteurs s'assurent contre des risques localisés tels que la grêle. Par contre, s'assurer contre des phénomènes climatiques d'envergure comme la sécheresse qui atteint plusieurs Etats-membre ensemble ou des risques économiques qui portent sur l'ensemble du marché n'est pas raisonnable, surtout quand les caisses sont vides...

Pour l'OPG, les meilleures assurances consistent à limiter les effets des risques climatiques par la poursuite du développement du drainage ou de l'irrigation. Il faut privilégier l'approvisionnement régulier de notre marché européen déficitaire pour notre sécurité alimentaire. Si l'on poursuit dans cette voie, on agira de pair vers une meilleure stabilisation des revenus agricoles.

Pour pouvoir maintenir le niveau de productivité malgré les aléas climatiques, les agriculteurs doivent pouvoir être réactifs. Il est nécessaire qu'ils disposent d'une bonne trésorerie, de matériels en bon état et non sous-dimensionné, d'infrastructures de réduction de l'impact des aléas, etc. C'est à la PAC d'y veiller, il s'agit de faire du préventif et non de la gestion de la misère agricole.

Changement climatique : une chimère pour masquer la réalité

Dans le premier document sur la future PAC, présenté par la Commission européenne fin 2010, la notion de changement climatique figurait déjà 2 à 3 fois à chaque page ! Nous ne sommes en rien certains qu'il y ait un changement climatique. Nous en avons déjà subi au moyen âge, période chaude, ou lors de la « petite glaciation » du XVIIème siècle et les paysans ont toujours su s'adapter. Peu importe l'évolution du climat, comme nous l'avons dit, ci-dessus, les agriculteurs doivent être prêts à affronter les aléas climatiques.

L'OPG dénonce cette attitude qui consiste à créer des objectifs invérifiables pour se détourner de la réalité des problèmes agricoles. Il s'agit là, comme avec le verdissement, de cacher l'incapacité de la Commission européenne et l'irresponsabilité de l'UE qui n'arrivent plus à faire des propositions réalistes pour redresser l'agriculture européenne.

Comment diviser par 2 le budget de la PAC en assurant un meilleur revenu aux agriculteurs ?

Dans une PAC sous protection, les prix agricoles augmenteraient de 40 % par rapport à leurs niveaux très faibles de 2009. Cela représenterait un supplément de recettes de 40 Mrd € pour les agriculteurs européens. L'effet sur l'inflation serait presque nul car la part de l'alimentation dans le budget des ménages ne passerait que de 9,8 % à 10,1 %. Parallèlement, les économies seraient faites par la suppression des restitutions à l'exportation permises par le rééquilibrage des productions (1,5 Mrd €) et surtout par la très forte réduction des aides directes (30 Mrd €). De ce fait, 5 Mrd € supplémentaires pourraient être affectés à la conservation des espaces menacés (zones de handicaps naturels). Le budget de la PAC passerait donc de 45 Mrd € à 18,5 Mrd €, soit une économie réalisée de 26,5 Mrd €.



Conclusion :

Un projet dangereux à revoir complètement

Il est incroyable que Dacian Ciolos soit venu étudier dans les écoles d'agronomie françaises à Montpellier et Rennes et que son projet ne soit imprégné d'aucune réflexion ou sensibilité agronomiques. L'approche est purement technocratique et budgétaire. Le projet porté par sa commission n'est rien d'autre qu'une redistribution budgétaire allant dans le sens de l'air du temps sans aucune ambition ni volonté de faire avancer l'agriculture européenne.

Cette redistribution frôle le ridicule : la convergence en faveur des derniers Etats-membres, les productions qui n'avaient pas de DPU, les gentils petits ou jeunes producteurs, les gros méchants et le verdissement pour les mauvais élèves... On a le sentiment que le commissaire est chargé d'un budget dont il ne sait que faire et le distribuerait comme un paquet de cacahuètes !

A aucun moment ce projet n'aborde la remontée des prix agricoles par la stabilisation des marchés. Or, avec un budget bloqué, les paiements de base n'arriveront pas d'ici quelques années à permettre aux producteurs de grains d'obtenir un revenu en période de cours mondiaux bas. Ne nous engageons pas dans une impasse car nous sentons que nous sommes au bout du système.

Si l'on veut maintenir encore des exploitations agricoles de taille familiale, il faut sortir de cette voie destructrice au plus vite, en 2020 ce sera trop tard.

Une bonne PAC permettrait en plus de diviser par 2 son budget actuel et donc de faire d'importantes économies.

Il est urgent de rééquilibrer nos productions en faveur des protéines végétales car avec des années de cours de céréales favorables sur le continent américain leurs agriculteurs risquent de réduire leurs assolements en soja. Un risque d'embargo ou d'une concurrence intenable avec l'Asie pour l'approvisionnement en soja est donc à craindre d'ici quelques années. Si le prix des céréales varie du simple au double au fil des années alors que les importateurs sont les pays les plus pauvres, il est fort probable que l'amplitude des cours du soja soit beaucoup plus élevée le jour où il en manquera, car les acheteurs sont les pays les plus riches.

Dans la conjoncture économique, monétaire et politique actuelle, l'union européenne ne doit plus rester les bras ballants face à ce risque pour sa sécurité alimentaire.